

## DÉCISION D'ANNULATION

de l'Appel d'Offres n° 494/2024/CA-PI-SIGN:  
Réalisation de la signalisation de la voirie au niveau de la Région de  
Casablanca-Settat

Le Directeur Général de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A.,

- Vu le Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A. ;
- Vu la publication de l'avis d'appel d'offres précité dans les journaux « L'ÉCONOMISTE » et « AL AKHBAR » ainsi que dans le portail marocain des marchés publics, en date du 03 Septembre 2024 ;
- Vu les dispositions de l'article 45 « Annulation d'un appel d'offres » du Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A. ;
- Vu les dispositions de l'alinéa (a) du paragraphe 1 de l'article 45 « Annulation d'un appel d'offres » du Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMENAGEMENT S.A. qui stipule que l'annulation peut intervenir « lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées ».

### DÉCIDE

- D'annuler l'appel d'offres cité ci-dessus ;
- De publier la présente décision dans le portail marocain des marchés publics.

Casablanca, le vendredi 20 septembre 2024

Le Directeur Général  
**M. Driss MOULAY RCHID**

